

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250925-2025-059-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
19/09/2025		
Date d'affichage		
19/09/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **Jeudi 25 Septembre 2025 (20h)**

**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt cinq  
et le vingt-cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Regny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche) DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges), FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), GIRAUD Stéphanie a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés :** PRAST Lionel (St Just la Pendue)

**Délibération : 2025-059-CC**

**OBJET :** Renouvellement de la labellisation « Projet Alimentaire Territorial » du Roannais 2026-2030

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

[copler@copler.fr](mailto:copler@copler.fr) - [www.copler.fr](http://www.copler.fr)

## Délibération 2025-059-CC

### Objet : Renouvellement de la labellisation « Projet Alimentaire Territorial » du Roannais 2026-2030

Le territoire Roannais regroupant Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable et du Pays d'Urfé a été reconnu et labellisé par les services de l'Etat depuis le 12 mars 2021 « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) de niveau 2. Cette labellisation est octroyée pour une durée de 5 ans et vient donc à terme en mars 2026.

Pour rappel, un PAT est une démarche qui permet autour de l'alimentation et sur un territoire donné, de travailler à une mise en cohérence des stratégies, initiatives de l'ensemble des acteurs quel que soit leur domaine d'intervention :

- Économiques : structuration des filières, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, installation d'agriculteurs et préservation des espaces agricoles ;
- Environnementales : consommation de produits locaux et de qualité, valorisation des modes de production agroécologiques, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Sociales : éducation alimentaire, accessibilité de tous à une nourriture de qualité en quantité suffisante, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Depuis 2021, la démarche PAT s'est adaptée aux différents contextes tout en cherchant à faciliter la mise en place opérationnelle des actions. Cette labellisation a permis de lever des fonds pour la réalisation d'actions locales basées sur la stratégie et les actions présentées en 2020.

A la vue du bilan, le PAT du Roannais a été un outil :

- Supra communautaire, évolutif et opérationnel, multithématiques, en lien avec les politiques publiques, multi-acteurs et innovant ;
- Dont le positionnement était d'aider à faire mais non pas de faire à la place et de favoriser la concertation et la gouvernance sur les enjeux en lien avec l'alimentation ;
- Agissant selon 4 types de contributions :
  - Mises en œuvre directe d'actions ;
  - Financement d'actions mises en œuvre par des partenaires ;
  - Décision de l'instance de gouvernance du PAT (comité de pilotage) de la mise en œuvre d'actions sans financement ;
  - Participation sans financement.

1. Afin de capitaliser sur le travail effectué, les 5 intercommunalités du Roannais proposent de déposer une demande de renouvellement de la labellisation pour le PAT du Roannais auprès des services de l'Etat.
2. L'animation de la démarche PAT du Roannais (poste et actions communes) est assurée par Charlieu Belmont Communauté qui sollicite des financements notamment auprès du FEADER et de l'Etat. Le reste à charge est ensuite réparti entre les 5 intercommunalités au prorata de leur population.
3. Pour les EPCI, il s'agit de valoriser les nombreuses actions déjà réalisées, de soutenir celles en cours ou programmées dans l'avenir, pour réaffirmer leur volonté d'agir pour une alimentation saine et de qualité pour tous. Cette démarche doit permettre de renforcer la coordination entre les acteurs territoriaux pour créer une synergie d'actions dans les domaines tels que le foncier, l'économie alimentaire, la préservation des ressources naturelles, la santé...

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Les axes de travail pour la période 2026-2030 :

- **Produire mieux.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
    - Protéger le foncier agricole (préserver le foncier agricole et faciliter la reconquête des espaces favorables à l'agriculture de proximité (documents d'urbanisme et outils de planification, préservation des sites à enjeux...) ; organiser la mobilisation et la maîtrise du foncier par les collectivités pour le mettre à disposition de maraîchers ; faciliter l'utilisation du foncier pour l'alimentation locale (outil de portage foncier, soutien financier à l'installation, critères pour l'attribution du foncier...) ;
    - Accompagner la transition agroécologique et développer des formations adaptées
  - **Approvisionner localement.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
    - Consommer plus de produits locaux et sous signes de qualité en RHD et notamment en restauration collective (Qualité des produits, diversification des menus, interdiction du plastique, information des convives, lutte contre le gaspillage alimentaire conformément aux lois EGALIM / AGEC et Climat et résilience)
  - **Consommer local.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
    - Maintenir les entreprises sur le territoire (assurer la reprise-transmission des exploitations, accompagnement des cédants, accompagnement des porteurs de projets, valorisation des métiers...)
  - **Consommer mieux.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
    - Informer et éduquer sur les liens alimentation et santé en lien avec les contrats locaux de santé
  - **Réduire le gaspillage.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
    - Lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec les PLPDMA
4. Dans la continuité de la première labellisation, Roannais Agglomération est sollicitée pour porter la candidature à la labellisation « Projet Alimentaire Territorial du Roannais » pour le compte de Charlieu Belmont Communauté, de la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, celle des Vals d'Aix et Isable et celle du Pays d'Urfé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de s'engager dans la démarche de labellisation du « Projet Alimentaire Territorial du Roannais » pour la période 2026-2030 ;
- **DECIDE** de missionner Roannais Agglomération pour assurer le portage de cette candidature pour l'ensemble des territoires partenaires auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 25/09/2025

Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

